INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.
Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.
Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OFI OPTIMA TAUX - FR0000986945

Cet OPCVM et Son OPCVM Maître OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM sont gérés par la Société OFI ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

OFI OPTIMA TAUX est le Fonds Nourricier du FCP Maître OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM. L'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les parts N-D de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités.
Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont identiques à ceux de l'OPCVM Maître.
En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI OPTIMA TAUX sera différente de celle de l'OPCVM Maître OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM.

Rappel des caractéristiques du fonds Maître

Classification AMF *: Obligations et autres titres de créances libellés en euro*

Objectif de gestion *: Le Fonds a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à l'indice EONIA capitalisé quotidiennement, sur la durée de placement recommandée par une exposition aux produits de taux en mettant en œuvre une approche ISR.*

Indicateur de référence *: L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du Fonds est le taux EONIA capitalisé quotidiennement.(Pour plus d'information sur cet indice : www.fbe.be)*

Stratégie de gestion *: Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Fonds les valeurs jugées en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.*

Le FCP a pour objectif de tirer parti :
- de l'évolution des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du fonds. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du FCP sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe.
La sensibilité du Fonds évoluera dans une fourchette allant de 0 à 2
- d'une gestion active des émetteurs entrant dans la composition du portefeuille. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le fonds est investi entre donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'OFI AM (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.
Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera des titres dont la maturité est de maximum trois ans.
Ces stratégies pourront être mises en œuvre simultanément dans le Fonds.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.
Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire : - dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption…) - dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée.
L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une Note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés (avec une pondération de 70% pour les enjeux Environnementaux et Sociaux et de 30% pour la Gouvernance), d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus liés à l'analyse des enjeux clés. Cette note ESG est calculée sur 10.
Sur OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM, *l'univers analysé éligible est défini par la limitation des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class établis par notre Pôle ISR) de l'ensemble des émetteurs couverts par une analyse ESG (émetteurs privés internationaux soit environ 2700 actuellement, désignés ci-après par le terme «univers analysé»):*
Le portefeuille sera composé au minimum : de 60 % des deux meilleures catégories ISR (Leaders et Impliqués) et de 75 % des trois meilleures catégories ISR (Leaders, Impliqués et Suiveurs)
Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, et est disponible sur le site internet www.ofi-am.fr

Le FCP pourra investir Jusqu'à 110 % maximum de l'actif du FCP en titres de créances, obligations et instruments du marché monétaire. Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris obligations convertibles (dans une limite de 10 % de l'actif du FCP), listés sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE (la zone prépondérante d'investissement restant la zone Euro) libellés en euro et émis par des entreprises privées ou publiques.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la société de gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion. En cas de dégradation en catégorie "non investment grade" de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue, le gérant aura la possibilité de conserver le portefeuille en l'état sous réserve d'un accord de l'analyse crédit ou du risk management, sinon il devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois. Le Fonds pourra détenir des titres "non investment grade" (selon la notation des agences ou l'analyse interne de la Société de Gestion ou qui ne bénéficient d'aucune notation) dans la limite globale de 10% de son actif net.

Le fonds peut intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français ou étrangers (contrats futures et options) et effectuer des opérations de gré à gré (swap, caps et floors, options, et forward) dans le cadre de son objectif de gestion. Le FCP pourra investir également en instruments du marché monétaire (dont 10% maximum de l'actif en euro commercial paper) dans le cadre du placement de la trésorerie.
Pour les taux d'intérêt, les gérants pourront utiliser les instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé aussi bien pour des besoins de couverture, que pour des besoins d'exposition. Pour les changes, les gérants pourront utiliser les instruments dérivés (swaps, forward, options ou contrats) pour des besoins de couverture du risque de devise.
Les gérants pourront également recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (credit default swap) définis par les conventions-cadre de place française (FBF) ou internationale (ISDA)
L'exposition du FCP aux dérivés de crédit ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Le Fonds peut être exposé dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

Conditions de rachat : la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la valeur liquidative est calculée pour chaque jour où la bourse de Paris est ouverte et qui n'est pas un jour férié légal, et est datée de ce même jour.
L'investisseur à la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 10H00. La Société de Gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 18 mois. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

Profil de risque et de rendement

A risque moins élevé — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Le niveau de risque reflète les risques des marchés dans lesquels l'OPCVM Maître OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM est exposé.

Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation d'une volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires de la part complétées jusqu'à 5 ans avec celles d'un indice qui reflète le profil de risque du fonds

*Le risque du Fonds se situe actuellement au niveau **1** de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque faible s'explique par la nature des stratégies mises en œuvre.*

Le fonds Maître est investi en obligations et titres de créances dont la maturité est de maximum trois ans : 90% de ces titres disposent, au moment de leur acquisition, d'une notation « Investment grade », cette notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de gestion. De plus, la sensibilité globale du Fonds aux taux d'intérêt est maintenue entre 0 et 2.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit : le fonds étant investi en obligations et autres titres de créance libellés en euro, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille. La valeur liquidative est donc susceptible de baisser.
Risque lié à l'utilisation de produits dérivés : le fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le fonds de se couvrir ou de s'exposer aux marchés par le biais de contrats à terme fermes (futures, change à terme, swaps de taux, contrats de protection « CDS ») ou conditionnels (options, Caps, Floors). La valeur liquidative est donc susceptible de baisser.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

Les conditions de souscription et de rachat de l'OPCVM Maître OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM, dans lequel votre OPCVM OFI OPTIMA TAUX est investi, sont expliquées dans la rubrique Modalités de Souscription et de Rachat de son prospectus. De même, les informations relatives au profil de risque de l'OPCVM Maître OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM sont reprises dans son DICI. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : **www.ofi-am.fr**

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée	2,00% négociable
Frais de sortie	Non applicable

Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants [1]	0.61%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Non applicable

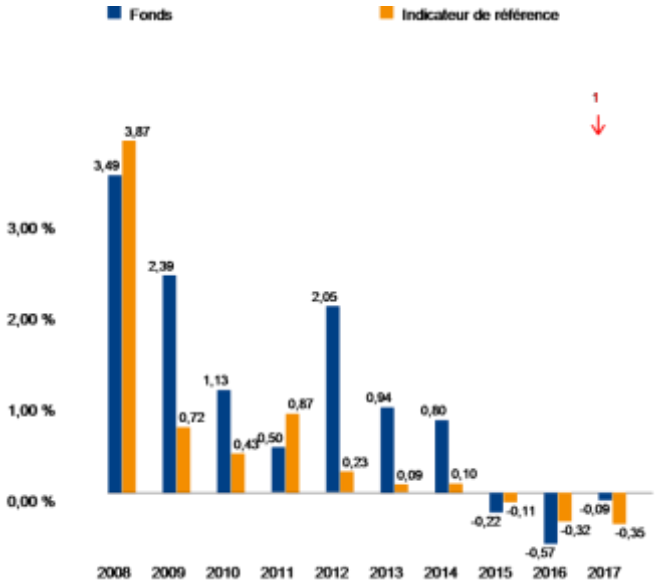
Frais courants [1] : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre.

A compter du 16/12/2016, suite à la nourriciarisation du Fonds, l'exercice comptable sera effectué en mars de chaque année. Par exception, un dernier rapport annuel sera élaboré en décembre 2016 puis un rapport annuel d'une durée exceptionnelle de trois mois sera élaboré en mars 2017.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la page 11 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet **www.ofi-am.fr**

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre.

Performances passées



Indicateur de référence : EONIA Total Return Index

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.
Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 29/07/2002 - Devise utilisée pour les calculs : EUR

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :
1. 04/01/2017, OFI OPTIMA TAUX devient le FCP Nourricier des pats N-D d'OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM géré par OFI ASSET MANAGEMENT. Ses frais de gestion max sont ramenés à 1.096%. Sa classification, son objectif de gestion, son indicateur de référence, sa stratégie de gestion et son profil de risque sont donc modifiés et changement d'exercice comptable au profit du mois de mars.
Les performances passées ne sont plus significatives.

A compter du 16/01/2017, la dénomination du FCP Maître OFI INVESTMENT GRADE COURT TERME ISR change au profit d'OFI RS EURO CREDIT SHORT TERM.

A compter du 1er juin 2017, suite à la Transmission Universelle d'OFI GESTION PRIVEE à OFI ASSET MANAGEMENT, cette dernière devient Société de Gestion du FCP.

Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : **SOCIETE GENERALE PARIS**

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) du Fonds Nourricier et de son Fonds Maître peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT,** société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : **contact@ofi-am.fr**. Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : **www.ofi-am.fr**. Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **14/06/2018**